



Synthèse hebdomadaire RSE

Semaine du 21 au 28 décembre

EDITO

Réglementations et pouvoir d'achat

L'actualité apporte de nouvelles mesures favorables aux trois composantes de l'ESG. Pour l'environnement, l'entrée en vigueur de la loi Agec qui interdit les emballages jetables pour la consommation sur place dans la restauration rapide à partir du 1er janvier 2023. Pour le social, un accompagnement à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles en entreprises mené par le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF). Et pour la gouvernance, la nouvelle édition du code Afep-Medef qui demande aux entreprises d'assujettir au moins 20% de la rémunération des dirigeants à des critères ESG dont au moins un indicateur clé lié aux objectifs climat de l'entreprise.

La vision des Français est plus nuancée comme le montre la récente enquête de l'Observatoire pour la consommation responsable (Obsoco) selon laquelle plus de sept personnes interrogées sur dix considèrent que les entreprises ne sont pas suffisamment impliquées dans les réponses à la crise écologique. En parallèle, les achats de produits bio ont baissé en 2022 et la fréquentation des rayons vrac a chuté de 20 à 30% cette année selon Réseau Vrac. La réglementation ne devrait pas suffire à faire progresser la RSE si le pouvoir d'achat ne suit pas.

L'INFO DE LA SEMAINE

[Salaire des chefs d'entreprise : ce que préconise le nouveau code de gouvernance du patronat](#)

La rémunération des patrons pourrait désormais être liée aux objectifs climatiques de leur entreprise. C'est la mesure choc du nouveau code de gouvernance du patronat français concocté par l'Association française des Entreprises privées (Afep) et le Medef.

L'Express, 22 décembre